

L'instauration d'un mécanisme du même genre, avec les autorités municipales, s'impose également, même si d'aucuns pourraient prétendre que cet élément indispensable de la politique culturelle étrangère de notre pays est, aux termes de la constitution, une question qui se règle entre les provinces et l'administration centrale. Toutefois, l'exclusion de l'administration municipale des travaux de planification dans ce domaine serait une erreur grossière, étant donné que celle-ci s'occupe de plus en plus activement des affaires culturelles internationales et que, de ce fait, la question la touche de très près.

### Relations avec la communauté culturelle

La France, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, l'Italie et la Grande-Bretagne, champions dans le domaine des relations extérieures, connaissent l'importance de relations fructueuses entre les autorités chargées des affaires culturelles étrangères et la communauté culturelle. À l'analyse, on se rend compte à quel point les universitaires, artistes, architectes, scientifiques, stylistes, artisans, sportifs, spécialistes des communications, etc. participent à la planification et à l'exécution de programmes d'envergure internationale. On constate en effet qu'il existe des contacts quotidiens entre ces derniers et, par ricochet, les organismes qu'ils représentent, et l'administration centrale. Ces pays savent d'expérience que la mise en place d'un mécanisme efficace de consultation et de coordination est déterminant pour le succès d'un programme d'échanges culturels internationaux.

Au Canada, le ministère des Affaires extérieures, la communauté culturelle et le secteur privé ont mis longtemps à instaurer entre eux un réseau de communications, ce qui explique en partie pourquoi, jusqu'ici, le Canada n'a pas vraiment su tirer parti des possibilités infinies qui existent dans le domaine. On a eu tendance, au cours des dix dernières années, à négliger le domaine de la culture, pris dans son ensemble. À preuve, le peu d'importance qu'on lui a attaché aux conférences et aux colloques organisés au cours des dernières décennies, ou la rareté des ouvrages, articles, rapports, études et documents qu'on lui a consacrés. Et pour comble, il existe, par définition, une démarcation naturelle entre la politique interne et la politique extérieure, et, à moins que l'on ne s'applique spécialement à créer des liens solides entre les deux secteurs, le fossé qui existe déjà ne pourra que s'agrandir.

Dernièrement, le ministère des Affaires extérieures et la communauté culturelle canadienne, qui ne cesse de s'agrandir, se sont ensemble appliqués à corriger cette lacune. Ainsi, l'an dernier, le secteur privé a multiplié ses démarches - lettres, mémoires, représentations et doléances par des groupes d'intérêt - auprès du ministère donnant ainsi à ce dernier une idée de plus en plus précise du genre d'améliorations que la communauté culturelle souhaiterait voir apporter aux relations culturelles du Canada avec l'étranger. En outre, le ministère a récemment créé deux comités consulatifs, l'un chargé de l'éducation et l'autre des arts, formés chacun d'éminents représentants des secteurs concernés, qui y siègent à titre individuel et non comme porte-parole d'organismes donnés. En l'occurrence, le but de l'initiative est d'intensifier les efforts de communication, de consultation et de coordination entre les secteurs public et privé. Pour résumer, on peut dire que ces comités ont pour fonction de compiler des données sur la situation interne et les possibilités en matière de programmes, et de fournir des avis et recommandations sur la planification et l'orientation à long terme. Il s'agit là d'un progrès